

Trophées J.PASS



Règlement

Familles Rurales et Crédit Mutuel
Edition 2010

SOMMAIRE

Présentation des Trophées J.PASS

- 1. Objectifs des Trophées J.PASS p. 5
 - ▶ Pour Familles Rurales
 - ▶ Pour le Crédit Mutuel
- 2. Les critères d'éligibilité p. 5
- 3. L'accompagnement des fédérations départementales p. 6
- 4. Le Bilan des projets primés p. 6

L'organisation des Trophées J.PASS

- 1. Présentation générale de l'organisation des Trophées J.PASS p. 7
 - 1. Dépôt des candidatures p. 7
 - 2. Sélection nationale p. 7
 - 3. Sélection régionale p. 8
 - 4. Prix des Trophées J.PASS p. 8
 - 5. Rôle de chacun dans l'organisation des Trophées J.PASS p. 9
 - 6. Découpage territorial des Trophées J.PASS p. 10
 - 7. Correspondants Trophées J.PASS p. 11
 - 8. Echancier des Trophées J.PASS 2010 p. 13

La communication

- Communication interne et externe de Familles Rurales et du Crédit Mutuel p. 15

Le dossier de candidature p. 19

Annexes

- Proposition de convention type p. 26
- Proposition de tableau récapitulatif p. 29

Présentation des Trophées J.PASS

1- Objectifs des Trophées J.PASS

Pour Familles Rurales

- ▶ Faire émerger des groupes locaux de jeunes autour d'un projet,
- ▶ Valoriser les formidables capacités d'initiatives et d'engagement des jeunes, en donnant un coup de pouce à leurs projets,
- ▶ Dynamiser les territoires ruraux par une implication des jeunes dans la vie locale.

Pour le Crédit Mutuel

- ▶ Soutenir et accompagner les jeunes dans l'accomplissement de leurs projets,
- ▶ Etre perçu comme un partenaire pertinent,
- ▶ Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale à partir de la conduite de projets associatifs.

Les Trophées J.PASS se déroulent à deux niveaux : dans un premier temps, un jury national, et, dans un second temps des jurys régionaux. Ces derniers sont organisés en fonction des partenariats régionaux entre Familles Rurales et le Crédit Mutuel, pour les projets n'ayant pas été primés au niveau national.

2. Les critères d'éligibilité

Les projets éligibles aux Trophées J.PASS sont :

- ▶ des projets portés par des jeunes de 12 à 25 ans,
- ▶ des projets collectifs (au minimum 2 jeunes doivent être porteurs du projet et impliqués dans l'organisation de celui-ci),
- ▶ des projets ayant un impact local,
- ▶ des projets présentant un intérêt pour la collectivité, favorisant l'animation du milieu rural,
- ▶ des projets qui se pérennisent et peuvent se démultiplier.

Les projets devront intégrer un ou plusieurs des cinq thèmes suivants :

- **Bien-être et santé** : prévention santé, prévention des conduites à risque, sécurité routière, nutrition

- **Ouverture à l'Europe et au Monde** : sensibilisation à l'Europe et au monde, tolérance entre les peuples, mobilité des jeunes, échanges interculturels
- **Culture et patrimoine** : développement de l'accès des jeunes à la culture en milieu rural, valorisation des savoir faire des jeunes et du patrimoine local,
- **Intergénération** : actions favorisant l'intergénération, entre différentes tranches d'âges : jeunes et aînés, jeunes et jeunes enfants,
- **Solidarité et citoyenneté** : actions de solidarité de proximité (accès à l'emploi, actions favorisant la mixité sociale, culturelle...) et développement durable.

Sont exclus des Trophées J.PASS, les projets individuels de vacances, d'études, de stages, de formation, les activités inscrites dans le temps scolaire, l'inscription à des compétitions ou à des évènements.

Les lauréats de la précédente édition des Trophées J.PASS ne pourront déposer le même dossier l'année suivante au titre des Trophées J.PASS.

3. Accompagnement technique des projets

Les fédérations départementales Familles Rurales peuvent accompagner les jeunes pour la conception et la réalisation de leur projet. Pour cela, les jeunes peuvent contacter les fédérations (ou associations locales) les plus proches (coordonnées disponibles sur le site www.famillesrurales.org, rubrique «où nous trouver»).

4. Bilan des projets primés

Afin d'attester de la réalisation des projets primés, un bilan devra être transmis à la fédération nationale Familles Rurales au plus tard 6 mois après sa réalisation.

L'organisation des Trophées J.PASS

1. Dépôt de candidature

Pour l'édition 2010, les jeunes porteurs de projets téléchargent le dossier de candidature et le règlement des Trophées J.PASS à partir du site www.famillesrurales.org. Ils devront le renvoyer par courriel à l'adresse suivante : **tropheesjpass2010@famillesrurales.org avant le 14 mars 2010**, le cachet de la poste faisant foi. **Aucune dérogation ne sera accordée.**

Un jury national décernera les Trophées J.PASS nationaux et d'éventuels jurys régionaux décerneront des Trophées J.PASS régionaux.

2. Sélection nationale

Dans un premier temps, tous les projets concourent aux Trophées J.PASS nationaux.

Le jury national est composé de personnes, bénévoles et salariées, représentant les deux organisations ;

● Sa composition

- ▶ Le Président national du Crédit Mutuel ou son représentant
- ▶ Le Président national de Familles Rurales ou son représentant
- ▶ Deux représentants du Crédit Mutuel
- ▶ Deux représentants de Familles Rurales
- ▶ Deux jeunes, anciens lauréats des Trophées J.PASS.

● Son déroulement

- ▶ Après une première sélection de projets par les membres du jury national, les porteurs de projet seront auditionnés. L'objectif principal de cet exercice est de mesurer l'implication des jeunes dans la réalisation du projet.
- ▶ Les représentants du groupe (2 maximum) devront présenter oralement leur projet aux membres du jury. Compte tenu de l'éloignement, le système de visio conférence est utilisé afin de réduire les frais de déplacement pour les porteurs de projet.
- ▶ La non participation à l'audition est éliminatoire.

Le jury national se réunira le 19 mai 2010 et auditionnera les jeunes dont les projets auront été retenus (les frais de déplacement occasionnés par les auditions ne sont pas pris en charge).

Le jury est souverain, la décision finale lui appartient.

Les jeunes mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne majeure.

3. Sélection régionale

Selon la région, un jury régional Trophées J.PASS pourra être organisé. Pour y participer, les dossiers de candidatures seront transmis aux échelons départementaux et régionaux Crédit Mutuel et Familles Rurales concernés. Aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire.

Les jurys régionaux peuvent être composés de personnes, bénévoles ou salariées, représentant les deux organisations.

● Proposition de composition

- ▶ Le Président régional du Crédit Mutuel ou son représentant.
- ▶ Un Président départemental ou local du Crédit Mutuel, selon le choix des fédérations.
- ▶ Le Président régional de Familles Rurales ou son représentant.
- ▶ Deux représentants du Crédit Mutuel.
- ▶ Deux représentants de Familles Rurales.

● Proposition de déroulement

- ▶ Les projets primés sont ceux qui auront totalisés la meilleure moyenne suite à l'évaluation individuelle.
- ▶ Les membres des jurys régionaux peuvent, s'ils le souhaitent, organiser des auditions. (Etre vigilant au problème de déplacement des jeunes).

Les jurys sont souverains, la décision finale leur appartient.

Les jeunes mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne majeure.

4. Prix des Trophées J.PASS

Il est convenu qu'il n'y aura pas de prix par catégorie mais une enveloppe globale donnant plus de souplesse et permettant de répondre à chaque réalité de terrain.

Les fédérations du Crédit Mutuel n'ayant pas les mêmes possibilités de financement et étant dotées pour certaines d'un dispositif de soutien aux projets de jeunes, l'enveloppe globale des Trophées J.PASS régionaux sera notifiée dans la convention régionale.

Les prix nationaux sont d'un montant allant de 1000 à 2500 euros.

Le montant du prix sera plafonné à 50% maximum du montant global du projet.

● La remise des Trophées J.PASS 2010

Pour l'édition 2010, la remise des Trophées J.PASS nationaux sera organisée lors d'une rencontre nationale ou d'un événement permettant de valoriser au maximum les initiatives prises par les jeunes (Assemblées générales, colloques, salons, réunions nationales,...).

Pour les Trophées régionaux, les fédérations régionales et départementales Familles Rurales et les fédérations régionales du Crédit Mutuel organiseront conjointement les remises de prix en fonction de leur actualité.

En cas de non réalisation du projet ou d'absence lors de la remise des prix, la somme attribuée devra être remboursée.

5. Rôle de chacun dans l'organisation des Trophées J.PASS

Les fédérations départementales et les associations Familles Rurales

Pendant la phase de dépôt de candidatures, les fédérations départementales et/ou les associations Familles Rurales sont les interlocutrices privilégiées des groupes de jeunes. Elles ont pour mission d'accompagner avec les associations locales, les groupes de jeunes qui les sollicitent dans l'élaboration du dossier de candidature.

Elles s'assurent que les projets répondent bien aux critères notifiés dans le règlement des Trophées et transmettent le dossier à la fédération nationale Familles Rurales.

Les correspondants régionaux des Trophées J.PASS

Les correspondants régionaux Familles Rurales/Crédit Mutuel sont invités à se rencontrer lors du lancement d'une nouvelle édition des Trophées J.Pass afin d'adapter les modalités de fonctionnement des Trophées Régionaux aux spécificités régionales, voire les intégrer à des dispositifs d'aide aux projets des jeunes existants au sein de la fédération régionale Crédit Mutuel ; l'objectif étant de concrétiser cette organisation par une convention (cf : proposition de convention type en annexe). Ils coordonnent la mise en place et l'organisation des jurys régionaux ainsi que les remises de prix.

La fédération nationale Familles Rurales

La fédération nationale diffuse le dossier de candidature, le met en ligne sur www.famillesrurales.org, rédige et diffuse le communiqué de presse annonçant le lancement de la nouvelle édition.

La fédération nationale accompagne et soutient les réseaux Familles Rurales et Crédit Mutuel dans la mise en œuvre des Trophées J.PASS.

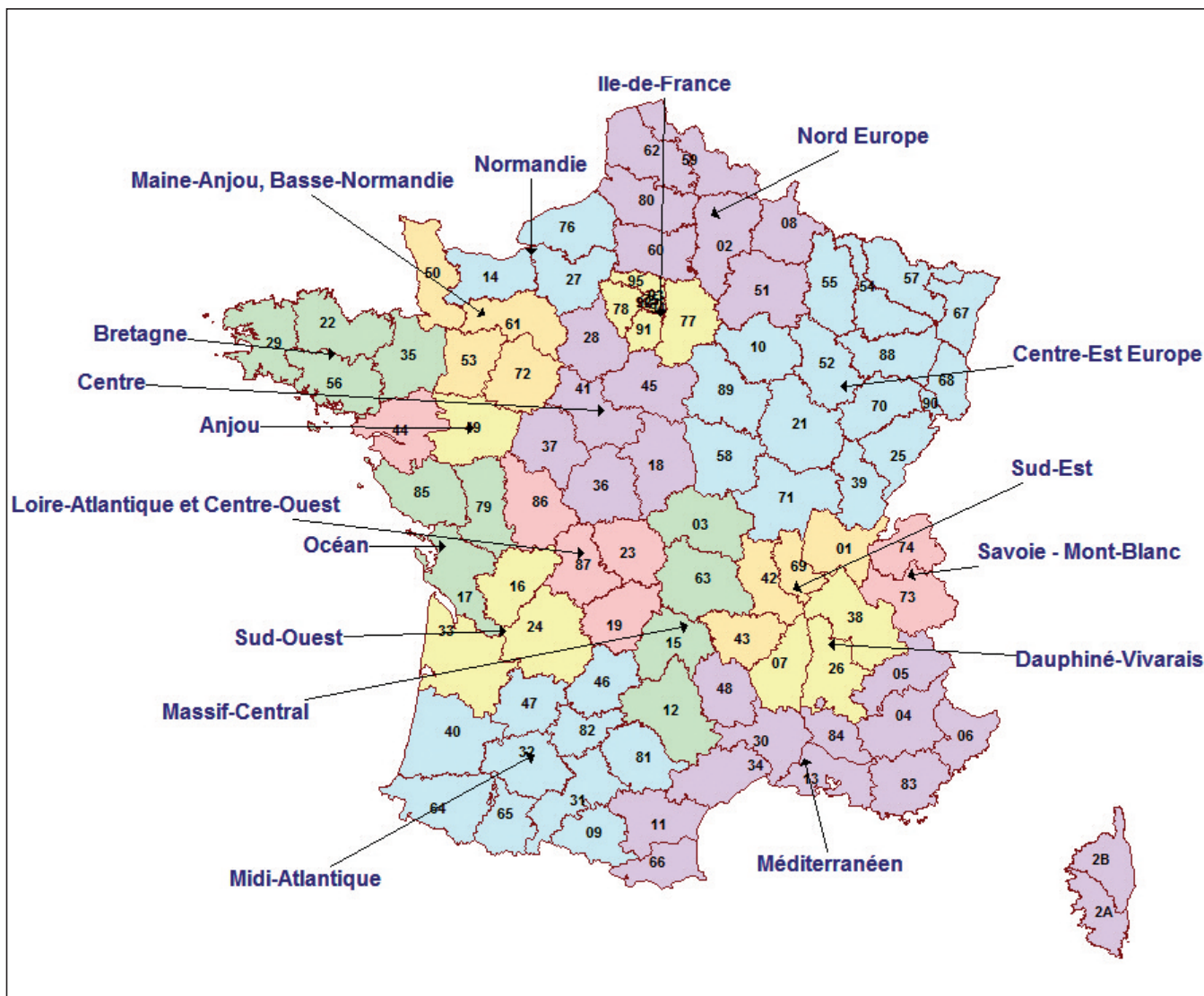
La fédération nationale centralise les dossiers de candidature, coordonne la mise en place du jury national et la remise des prix nationaux en collaboration avec le Crédit Mutuel (CNCM).

La fédération nationale Familles Rurales envoie les dossiers de candidature à l'ensemble des membres du jury national au fur et à mesure.

Chaque échelon aura à cœur de valoriser les projets portés par les jeunes : sollicitation de la presse, utilisation des outils de communication internes et externes, ce qui permettra de donner envie de se lancer à ceux qui ne se sont pas encore impliqués dans un projet.

6. Découpage territorial des Trophées J.PASS

L'implantation du Crédit Mutuel et celle de Familles Rurales étant différentes, il a été défini d'un commun accord l'organisation territoriale suivante :



7. Correspondants Trophées J.PASS

A chaque région Crédit Mutuel indiquée sur la carte coïncide un correspondant Familles Rurales et un correspondant Crédit Mutuel des Trophées J.PASS régionaux. (Cf liste des coordonnées des correspondants Trophées J.PASS)

Régions/ départements	Correspondants «Jeunes» CM	Correspondants «Associations» CM	Correspondants Familles Rurales
49 CM ANJOU (Angers)	Lionel AUBAN 1, place Molière - B.P.648 49 006 Angers Cedex 01 aubanli@cmanjou.creditmutuel.fr	Stéphanie GUIMARD 02 41 23 24 23 GUIMARST@cmanjou.creditmutuel.fr	Fédération départementale Familles Rurales du Maine et Loire Benoit VERGELY 13 place La Fayette 490044 Angers Cedex 1 benoit.vergely@famillesrurales49.org
22 29 35 56 CM Bretagne	Vanessa THIELEMANN / Eric LE ROY 02 98 00 33 76 Fédération CM Bretagne (Groupe ARKEA) 32, rue Mirabeau - Le Relecq Kerhuon 29808 Brest cedex 9 vanessa.thielemann@arkea.com eric.le-roy@arkea.com	Bernard GUIOT 02.98.00.27.65 Idem BERNARD.GUIOT@CMB.FR	Fédération régionale Familles Rurales de Bretagne BP 383 56009 Vannes Cedex 02 97 69 13 86 f.rurales.bretagne@wanadoo.fr
50 53 61 72 CM MAINE-ANJOU BASSE NORMANDIE (Laval)	Carole BRIERE 02 43 66 23 54 briereco@cmmabn.creditmutuel.fr	Arnaud DUFORT 02 43 66 21 99 DUFORTAR@cmmabn.creditmutuel.fr	Fédération départementale Familles Rurales de la Sarthe 20 rue d'Inéa 72015 Le Mans cedex 2 02 43 39 75 19
14 27 76 CM NORMANDIE (Caen)	Olivia FARCENI Maïwenn ABGRALL (maternité) Olivia FARCENI 02 31 30 59 43 farcenoi@cmnormandie.creditmutuel.fr	Claude COLLOMBEL 02.31.30.59.38 Idem COLLOMCL@cmnormandie.creditmutuel.fr	Katia LEMAIRE Route de Caen 14310 Villiers Bocage 02 31 77 96 38 famillesrurales14@wanadoo.fr
2 8 51 59 60 62 80 CM NORD (Lille)	Anne Sophie BRAME 03.20.78.39.63 Fédération CM Nord Europe 4, place Richebé BP 1009 59001 Lille Cedex gorissan@cm-nord.fr	André BECUWE 03.20.78.38.31 Idem BECUWEAN@cm-nord.fr Pour le secteur Champagne : Pascal ALLART REIMS ALLARTPA@CM-NORD.FR	Fédération départementale familles rurales des Ardennes Anne-Laure HAAS 2 rue du port 08000 Charleville Mézière 03 24 37 60 45 famillesrurales.08@wanadoo.fr
18 28 36 37 41 45 CM CENTRE (Orléans)	Vicky LOURENCO 02.38.77.62.54 Fédération CM du Centre Place de l'Europe 105, rue du Faubourg Madeleine 45920 Orléans Cedex 9 lourenvi@cmc.creditmutuel.fr	Sylvie PORTE 02.38.77.62.71 PORTESY@cmc.creditmutuel.fr	Vincent DEWEER 50 rue de Curembourg 45404 Fleury les Aubrais 02 38 81 27 37 famillesruaralescentre@wanadoo.fr
75 77 78 91 92 93 94 95 CM IDF* (Paris)	Anne FLOC'HLAY 01.55.31.71.24 18, rue de la Rochefoucauld 75 009 Paris flochlae@cmidf.creditmutuel.fr	Christian MORISSET 01.55.31.72.43 idem MORISSCH@cmidf.creditmutuel.fr	Alessandra SOLHEILAC Fédération nationale familles rurales 7 cité d'Antin 75009 Paris 01 44 91 88 88 alessandra.soleilhac@famillesrurales.org
7 26 38 sud** CM SUD EUROPE MEDITERRANÉE (Valence)	Isabelle BERTRAND 04.75.75.50.92 Fédération CM SUD EUROPE MEDITERRANÉE 130-132, ave Victor Hugo B.P. 924 26009 Valence Cedex bertrais@CMSEM.creditmutuel.fr	Christel CLARGÉ 04.75.75.51.77 Idem CLARGECR@CMSEM.creditmutuel.fr	Véronique RENAUDIN-MORART Château des Célestins 07430 Colombier le Cardinal 04 75 34 83 31 contact@chateaudesclestins.com
4 5 6 11 13 30 34 48 66 83 84 2A 2B CM SUD EUROPE MEDITERRANÉE (Marseille)	Frédéric BARRAQUIER 04.91.23.73.87 Fédération CM SUD EUROPE MEDITERRANÉE 494, ave du Prado BP 115 13267 Marseille Cedex 08 barraqfr@CMSEM.creditmutuel.fr	Gérard GAY 04.91.23.72.44 Idem GAYGE@CMSEM.creditmutuel.fr	Eléonore de SOUBEYRAN 20 rue Azéma 34070 Montpellier 04 67 68 95 37

3 12 15 63 CM MASSIF CENTRAL (Clermont Ferrand)	Marie-Anne LAFAYE 04.73.43.77.85 Fédération CM Massif central 61, rue Blatin BP 443 63012 Clermont Ferrand Cedex 01 marie-anne.lafaye@cmmc.fr	Aïda NIBAU 04.73.43.77.77 Idem AIDA.NIBAU@CMMC.FR	Pierre-Marie BOISSONNADE 4 route de Moyrazes, BP 545 12005 Rodez 05 65 75 54 00 familles.rurales12@wanadoo.fr
16 24 33 CM SUD-OUEST (Pessac)	Hélène CABROL 0557266439 Fédération CM du Sud Ouest Avenue Antoine Becquerel 33200 PESSAC helene.cabrol@cmso.com	Jérôme DELPORTE Fédération CM du Sud Ouest Idem JEROME.DELPORTE@CMO.COM	Fédération départementale Familles Rurales de la Gironde 2 rue Blancherie 33370 Artigues 05 56 86 20 01 famillesrurales.aquitaine@wanadoo.fr
9 31 32 40 46 47 64 65 81 82 CM MIDIATLANTIQUE (Toulouse) ***	Benjamin LAFFONT 05.61.61.47.03 Fédération CM Midi Atlantique 6, rue de la Tuilerie B.P. 58 31132 Balma Cedex laffonbe@cma.creditmutuel.fr	Secteur Est et Toulouse : Eric ANGLADE 05 61 61 46 12 anglader@cma.creditmutuel.fr Secteur Ouest : Chantal BEATO 05 59 42 13 86 beatoma@cma.creditmutuel.fr	Fédération départementale Familles Rurales de la Gironde 2 rue Blancherie 33370 Artigues 05 56 86 20 01 famillesrurales.aquitaine @wanadoo.fr
10 21 25 39 52 54 55 57 58 67 68 70 71 nord**** 88 89 90 CM CENTRE EST EUROPE (Strasbourg)	Joëlle MARTIN 03.88.14.72.24 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe martinjo@cmcee.creditmutuel.fr	Hervé FRIOD-CHATRIEUX 03 87 31 64 56 FRIODHE@cmcee.creditmutuel.fr	Sylviane COIRIER 1 bis rue Jeanne d'Arc BP 4017 10013 TROYES CEDEX 03.25.73.33.59 fr.aube@wanadoo.fr
17 79 sud***** 85 CM OCEAN (La Roche sur Yon)	Sandrine VERMEE 02 51 47 59 34 Fédération du CM Océan 34, rue Léandre Merlet B.P. 17 85001 La Roche s/ Yon Cedex 27 vermeesa@cmo.creditmutuel.fr	Yves MARTINEAU 02.51.47.51.27 yves.martineau@cmocean.fr	Benoît ARISTIDE 7 boulevard Saint Porchaire 79300 Bressuire 05 49 65 03 50 federation@famillesrurales79.org
01 38 nord** 42 43 69 71 sud**** CM LYON	Sabine VIEUGEOT 04.72.20.65.29 8 10 rue Rhin et Danube 69009 LYON vieuges@cmse.creditmutuel.fr	Jean-Philippe TATU 04.72.20.65.56 Fédération CM du Sud-Est 8-10 RUE RHIN ET DANUBE 69009 LYON TATUJP@cmse.creditmutuel.fr	Grégory ADIER Sourcieux 42600 CHALAIN LE COMTAL BP14 04.77.54.45.77 g.adier@famillesrurales42.org
73 74 CM ANNECY	Joëlle MARTIN 03.88.14.72.24 Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe martinjo@cmcee.creditmutuel.fr	Hervé FRIOD-CHATRIEUX 03 87 31 64 56 FRIODHE@cmcee.creditmutuel.fr	Alessandra SOLEILHAC Familles Rurales Fédération nationale 7 cité d'Antin 75009 Paris 01 44 91 88 88 alessandra.soleilhac@famillesrurales.org
19 23 44 79 nord 86 87 CM LOIRE ATLANTIQUE CENTRE OUEST (Nantes)	Marie-Hélène COUPRY / Pierre-Yves ROBIN 02 40 68 14 21 / 02 40 68 14 98 Fédération CM Loire - Atlantique et Centre - Ouest 46, rue du Port Boyer BP 92636 44326 Nantes Cedex 3 coupryma@cmlaco.creditmutuel.fr robinpi@cmlaco.creditmutuel.fr	Emmanuel AGUESSE 02.40.68.56.77 Idem aguessem@cmlaco.creditmutuel.fr	Valérie BARRY 20 allée Olivier de Serres 87000 Limoges 05.55.33.74.46 famillesrurales.limousin@orange
Correspondants nationaux	Christelle FESSARD Confédération nationale du Crédit Mutuel 88-90 rue Cardinet 75847 Paris Cedex 17 01 44 01 10 31 fessarch@creditmutuel3d.com	Martine GENDRE Confédération nationale du Crédit Mutuel 88-90 rue Cardinet 75847 Paris Cedex 17 01 44 01 11 31 gendrema@creditmutuel3d.com	Alessandra SOLEILHAC Familles Rurales Fédération nationale 7 cité d'Antin 75009 Paris 01 44 91 88 88

(*) sur la région IDF, seul le département 77 est concerné.

(**) Le département de l'Isère (38) est divisé en deux secteurs géographiques. Le secteur nord est rattaché au CM Sud-Est et le secteur sud au CM Sud Europe Méditerranée (Valence).

(***) La fédération de Toulouse : secteur Ouest = départements 40, 64 et 65 (les autres départements étant affectés au secteur Est/Toulouse)

(****) Le département Saône-et-Loire (71) est divisé en deux secteurs géographiques. Le secteur nord est rattaché au CM Centre est Europe et le secteur sud au CM Sud-Est.

(*****) Le département des Deux Sèvres (79) est divisé en deux secteurs géographiques. Le secteur nord est rattaché au CM Loire Atlantique Centre Ouest et le secteur sud au CM océan.

8. Echéancier des Trophées J.PASS 2010

25 octobre 2009 - 14 mars 2010

Les porteurs de projets envoient leur dossier de candidature à la fédération nationale Familles Rurales. Ils peuvent également se rapprocher de la fédération départementale la plus proche de chez eux afin de bénéficier d'un accompagnement technique.

La fédération nationale transmet au fur et à mesure les dossiers de candidature à l'ensemble des membres du jury national.

25 octobre 2009 - 14 mars 2010

Rencontres des fédérations régionales Familles Rurales et Crédit Mutuel pour mettre en place l'organisation régionale des Trophées J.Pass. Un appui des échelons nationaux de Familles Rurales et du Crédit Mutuel est possible. Cette rencontre doit permettre d'optimiser l'information des jeunes de la région mais aussi l'organisation des auditions nationales et régionales.

14 mars 2010 - 28 avril 2010

Les membres du jury national transmettent leurs notations et appréciations au correspondant national Familles Rurales qui totalise les notes par projet.

Les correspondants nationaux Crédit Mutuel et Familles Rurales procèdent à la sélection des projets qui feront l'objet d'une audition.

28 avril 2010 - 18 mai 2010

Les correspondants nationaux Crédit Mutuel et Familles Rurales convoquent les porteurs de projets pour les auditions.

19 mai 2010

Audition des porteurs de projets pour les trophées nationaux par le jury national. Quelques jours plus tard, les porteurs de projets sont informés des résultats des auditions.

Attention : cette date est à retenir dans les agendas pour tous les porteurs de projets dès à présent.

Juin – septembre 2010

Les correspondants régionaux Crédit Mutuel et Familles Rurales sélectionnent et convoquent les porteurs de projets pour d'éventuelles auditions régionales et communiquent les résultats aux porteurs de projets et aux correspondants nationaux Crédit Mutuel et Familles Rurales .

Dernier trimestre 2010

Les correspondants nationaux Crédit Mutuel et Familles Rurales coordonnent la remise officielle des Trophées J.PASS nationaux. Ils préparent les dossiers et communiqués de presse « modèles » dont pourront se servir les régions.

Les correspondants régionaux Crédit Mutuel et Familles Rurales coordonnent la remise officielle des Trophées J.PASS régionaux et éventuellement départementaux.

La communication

Communication interne et externe de Familles Rurales et du Crédit Mutuel

Il est convenu que chaque organisation utilise ses propres supports de communication interne en respectant un calendrier de diffusion de l'information identique.

Novembre 2009 à Mars 2010

FAMILLES RURALES

● Externe

Fédération nationale

- ▶ diffuse les informations sur les Trophées J.PASS sur le site internet Familles Rurales www.famillesrurales.org.
- ▶ diffuse un communiqué de presse.
- ▶ diffuse la carte communication
- ▶ diffuse l'affiche

Fédérations régionales et départementales

- ▶ diffusent les informations sur leur site.

● Interne

Fédération nationale

- ▶ diffuse les informations sur les Trophées J.PASS :
 - aux associations locales, aux fédérations départementales et régionales Familles Rurales au moyen de sa publication interne (Vivre Mieux) et des pages fédérations et associations du site internet Familles Rurales, www.famillesrurales.org.
 - lors des rencontres nationales (Assemblée générale, formations, journées d'étude et de prospective, groupes projets..).
 - lors des déplacements de l'équipe nationale dans le réseau.

Fédérations régionales et départementales

- ▶ diffusent les informations dans leurs encarts ou autres moyens de communication interne.

CREDIT MUTUEL

● Externe

- ▶ Relais via les sites Internet Fédéraux
- ▶ Diffusion de la carte communication dans le réseau et auprès des clients

● Interne

Confédération :

- ▶ Communication via supports internes (Convergences, Nouvelles Brèves) ;
- ▶ Relais sur Intranet national

Fédérations :

- ▶ Journaux internes
- ▶ Intranets régionaux
- ▶ la confédération incite les fédérations à communiquer auprès des caisses locales via leur intranet

De juin à décembre 2010 en fonction des remises des prix

FAMILLES RURALES

● Externe

Fédération nationale

- ▶ réalise un dossier de presse sur les Trophées J.PASS à la suite de la remise des prix,
- ▶ valorise les projets sur le site internet Familles Rurales, www.famillesrurales.org.

Fédérations régionales et départementales

- ▶ valorisent les projets dans la presse et sur leur site.

- **Interne**

Fédération nationale

- ▶ valorise les projets dans ses publications internes au Mouvement et dans les pages fédérations et associations du site internet Familles Rurales, www.famillesrurales.org

Fédérations régionales et départementales

- ▶ valorisent les projets dans leurs publications internes

CREDIT MUTUEL

- **Externe**

- ▶ Association au dossier de presse réalisé par la fédération nationale Familles Rurales et diffusion de celui-ci
- ▶ Proposition de contenus pour les sites Internet des fédérations régionales
- ▶ En 2009 et pour les régions concernées, communication lors des Assemblées générales sur le « réalisé 2008 », suivant les thèmes retenus pour chaque Assemblée générale
- ▶ Relais dans une Lettre Partenaire Associations sous format soit papier soit électronique, selon les sujets abordés (notamment sur l'engagement des jeunes)
- ▶ Relais dans le rapport annuel du Groupe CM-CIC

- **Interne**

- ▶ Intranets des Fédérations régionales
- ▶ Intranet national (Pixis 75)
- ▶ Journaux internes : Fédérations et Confédération

Dossier de candidature Trophées J.PASS 2010

LES PORTEURS DE PROJET

Nom du projet :

Responsable du projet* (âgé de 12 à 25 ans) :

- Nom et prénom* :

- Age* :

- Téléphone/portable* :

- Courriel (e-mail)* :

- Adresse complète du porteur de projet* :

- Porteur de la carte JPASS ou de la carte familiale Familles Rurales oui non

Si vous avez constitué une association :

Nom de l'association :

Téléphone de l'association :

Mail de l'association :

Adresse complète de l'association :

S'agit-il d'une association Familles Rurales ? oui non

Noms, prénoms et âges des autres porteurs de projet (âgés de 12 à 25 ans)* :

Vos motivations à réaliser ce projet :

* Informations obligatoires

LE PROJET

Titre du projet :

- Les objectifs du projet :

- Le résumé du projet :

- Le(s) public(s) visé (s) :

- La (les) date (s) de réalisation du projet :

- Le lieu de réalisation du projet :

Les étapes de réalisation du projet

Quand	Type d'action	Qui	Comment	Remarques

- Quelle (s) difficulté(s) rencontrez-vous dans la mise en place du projet ?

- La réalisation de votre projet a-t-elle eu un impact au niveau local ?

- Quelles suites ont été envisagées et avec quelles échéances ?

- Votre projet a-t-il bénéficié d'un accompagnement ? oui non

- Si oui, par qui ?

Familles Rurales

MSA

Envie d'Agir

Autres Préciser :

Personne référente qui accompagne le projet

(adulte, animateur, salarié) :

Téléphone de la personne :

Mail de la personne :

Commentaires :

Nous avons pris connaissance du règlement des Trophées J.PASS avant de remplir le dossier de candidature oui non

***Ce dossier doit être renvoyé à l'adresse suivante :
tropheesjpass2010@famillesrurales.org avant le 14 mars.***

LE BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

CHARGES	MONTANT (en euros)	PRODUITS	MONTANT (en euros)
<i>Achats</i>			
- Prestations de services €	Ressources propres €
- Matières et fournitures €	Subventions demandées	
		Trophées J.PASS €
<i>Services extérieurs</i>		Etat :	
- Location € €
- Entretien € €
- Assurances € €
<i>Autres services extérieurs</i>		Région :	
- Honoraires € €
- Publicité €	Département :	
- Déplacements € €
- Poste/Téléphone €	Commune :	
	 €
<i>Charges de personnel</i>		Bénévolat :	
- Salaires et charges € €
		Europe :	
	 €
		Autres ressources :	
<i>Frais généraux</i> € €
		(dont autre aide attribuée par le Crédit Mutuel régional ou local) €
Coût total du projet : €	Total des recettes €
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
- Mise à disposition gratuite (Locaux, matériel...) €	• Bénévolat €
- Personnel bénévole €	• Mise à disposition gratuite €
		• Dons en nature €
TOTAL : €	TOTAL : €

Nous sollicitons un prix des «Trophées J.PASS» d'un montant de : euros

Proposition de convention type

**LOGO DE LA FÉDÉRATION
RÉGIONALE FAMILLES RURALES**

**LOGO
DU CRÉDIT MUTUEL**

CONVENTION

Entre le Crédit Mutuel de <région>, <statut>, sis <adresse> représenté par <nom et prénom>, <qualité>,

Et

Fédération <région> Familles Rurales, association régie par la loi du 1er juillet 1901, sise <adresse>, représentée par <nom et prénom>, <qualité>,

il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Familles Rurales et le Crédit Mutuel reconnaissent un rôle-clé à la vie associative et entendent contribuer à son essor en milieu rural dans le cadre d'un partenariat inscrit dans le temps.

Pour les deux signataires de la présente convention, les associations participent directement à la vitalité des territoires en offrant des services aux familles en suscitant les solidarités de proximité et en favorisant l'engagement actif et responsable de toutes les générations dans leur milieu de vie.

Familles Rurales et le Crédit Mutuel ont la volonté de centrer leur partenariat, notamment sur l'engagement des jeunes dans la vie associative en considérant que l'apprentissage de la responsabilité doit être soutenu, encouragé durant la jeunesse pour mieux s'épanouir tout au long de la vie et se mettre au service de l'intérêt général.

Pour mener à bien leur partenariat et lui donner le meilleur impact, le Crédit Mutuel et Familles Rurales mobilisent leur réseau régional et local et incitent au rapprochement de leurs fédérations.

Article 1 :

Familles Rurales et le Crédit Mutuel unissent leurs moyens pour mettre en œuvre les trophées « J.PASS ». Ces trophées visent à encourager les initiatives de jeunes , à susciter leur accompagnement par les associations Familles Rurales et ainsi faire découvrir la richesse qui apporte l'engagement dans une action collective à dimension sociale en milieu rural.

Article 2 :

La fédération nationale Familles Rurales assure la mise en œuvre des trophées, le suivi technique à partir du cahier des charges validé d'un commun accord. La Fédération Nationale Familles Rurales assure également toute la coordination de l'association et répond aux questions des groupes de jeunes candidats et édite les supports de promotion des trophées et gère les envois dans son réseau.

Article 3 :

La remise des trophées aura lieu dans le cadre d'une manifestation d'envergure régionale à laquelle la fédération <région> Familles Rurales et le Crédit Mutuel <région> participeront.

Elle aura lieu lors de <nom de la manifestation> le <date> à <lieu> et sera relayée, dans la mesure du possible, dans la presse locale et/ou régionale (dossier de presse à prévoir).

Article 4 :

La fédération <région> Familles Rurales s'engage à promouvoir son partenariat avec le Crédit Mutuel de <région> et les valeurs qui l'animent. Cette promotion se réalisera par les moyens suivants :

<listez les moyens de communications à la disposition de la Fédération régionale>.

Article 5 :

Le Crédit Mutuel de <région> s'engage à promouvoir son partenariat avec la fédération <région> Familles Rurales et les valeurs qui l'animent. Cette promotion se réalisera par les moyens suivants :

<listez les moyens de communications à la disposition du Crédit Mutuel de la région>.

Article 6 :

Le jury régional des trophées J.PASS sera composé des personnes, bénévoles et salariés, représentant les deux organisations :

- ▶ le Président du Crédit Mutuel <région> ou <département> ou <caisse locale> ou son représentant,
- ▶ le Président de la fédération <région> Familles Rurales ou son représentant,
- ▶ deux représentants du Crédit Mutuel <région> ,
- ▶ deux représentants de la fédération <région> Familles Rurales.

Article 7 :

Le jury régional des Trophées J.PASS délibèrera dans la mesure où *<nombre de projet>* projets auront été retournés par la fédération nationale Familles Rurales à l'instance régionale.

Article 8 :

Le Crédit Mutuel de *<région>* soutiendra la Fédération de *<région>* Familles Rurales au moyen d'une enveloppe de *<somme>* euros allouée aux trophées.

Article 9 :

La présente convention est conclue pour l'année 2009. Un bilan sera réalisé à l'issue de cette année en vue d'une nouvelle édition des trophées J.PASS en 2010.

Fait à Paris le *<date>*

Crédit Mutuel de *<région>*
Le Président
<nom et prénom>

Fédération *<région>*
Le Président
<nom et prénom>

Proposition de tableau récapitulatif des actions à mener, à usage des régions

QUAND ?	QUOI ?	QUI ?
	CONVENTION	
	Composition du jury régional	
	Mode de sélection des dossiers	
	Dotations des trophées	
	Signature de la convention	
	LOGISTIQUE	
	Réservation de la salle de visio conférence - prix nationaux - prix régionaux	
	DEROULEMENT	
	Etude des dossiers	
	Sélection des meilleurs dossiers	
	Convocation des porteurs des meilleurs projets	
	Auditions : - prix nationaux - prix régionaux	
	REMISE DE PRIX	
	Fixer la date de la remise des prix	
	Invitations	
	Communication/médiatisation de cette remise de prix	
	DIVERS	

**Familles Rurales
Fédération nationale**

7, Cité d'Antin
75009 Paris
Tél. : 01 44 91 88 88
Fax : 01 44 91 88 89
www.famillesrurales.org
infos@famillesrurales.org

**Association loi 1901, reconnue d'utilité publique,
agrée et habilitée pour son action :**

- | | | |
|----------------|------------|-------------------|
| - famille | - jeunesse | - environnement |
| - consommation | - loisirs | - vie associative |
| - éducation | - tourisme | - formation |